

La Voie Soufi

Translated to French from Farsi

La Voie Soufi

INTRODUCTION

La Définition du Soufisme

De différentes définitions sont données pour le *Tasawwof*^[1] et l'*Erfan*^[2] (Connaissance de Dieu). Toutes ces définitions sont équivalentes.

Le Soufisme est le voyage d'esprit à la recherche de la vérité, aussi bien que la découverte de la vérité. Il s'agit d'une renonciation à tout sauf Dieu et de concentrer son attention complète et être relié. C'est la résignation infinie au point que la personne, ne voit que Dieu avec une vision du cœur et cela va-t-elle à ce point que tout autres êtres au monde n'apparaissent plus que l'ombre de la Lumière Divine^[3]. Cet état continue jusqu'ou, il n'y aura aucun être sauf Dieu et il n'y a rien que Lui (Hu)^[4].

L'Origine du Soufisme

Il existe de nombreuses idées concernant l'origine du soufisme en fonction des religions et nations des quelles sont originaires.

Certains disent que cela a commencé en Inde et en même temps d'autres croient cela avoir commencé en Iran parmi les zoroastriens. Et encore d'autres gens proposent que les

origines du soufisme se trouvent dans le platonisme de l'ancienne Grèce. Peu importe, en considérant la définition du *Tasawwof* (soufisme) ou *Erfan* donnée plus haut, on voit que les origines du soufisme se trouvent dans les vérités profondes de la Religion elle-même.

La quête pour la Divine est un aspect inhérent de la nature de l'espèce humaine et ceci n'est la confection d'une nation ni d'une quelconque religion.

Ce n'est pas particulièrement nécessaire de penser que toutes les religions ou nations ont nécessairement pris ces idées sur une autre religion, elles ont toutes bu de « La Même Source ». Dans l'islam le *Tasawwof* (soufisme) ou *Erfan* (connaissance) est la dimension interne de la religion. Comme on pourrait la comparer à une noix dont la coquille est l'aspect externe (le charriât ou les préceptes) et le noyau qui est le *tarîqat*^[5] (le chemin), transmis depuis le prophète aux imams et par les imams à nos maîtres spirituels autorisés.^[6]

L'étymologie du Soufisme

Les théologiens proposent différentes théories pour l'origine du mot *Tasawwof*. Certains disent que la racine étymologique du *Tasawwof* se trouve dans le mot *Souf* (la laine en Arabe)^[7]. D'autres disent que la racine est *Safaa* (pureté en Persan) et encore certains pensent que cela vient du *Suffah* (porche en Arabe) et cela parce que les sincères compagnons du prophète se réunissaient sous le porche de sa maison. Il existe aussi des gens qui déclarent que le mot est dérivé de *Sophia* (sagesse en grecque).

Il y a aussi d'autres théories à propos de la date à laquelle la nomenclature du soufisme devint courante.

Il existe des paroles du prophète et d'*Imam Ali* qui sont rapportées, dont on peut conclure que le mot *Tasawwof* était employé par eux-mêmes. Malgré cela beaucoup de chercheurs sont de cet avis que le mot s'est introduit pour la première

fois au milieu du second siècle hégire (IX^e Siècle J.C.)

On pense que la première personne qui a été connu comme soufi fut *Abû Hashim Kufi*. Peu importe l'exactitude de ces théories, la vérité du soufisme, comme nous l'avons déjà mentionné, n'est pas séparée de l'islam mais cela était présent avec l'islam dès sa confection, même si elle devint courante plus tard.

L'histoire du Soufisme et les Ordres Soufis en Islam

Après le prophète, les *imams*^[8] et leurs *cheikhs*^[9] autorisés ont répandu le soufisme. La trace de la chaîne de succession des autorisations^[10] (*Idhn*) doit être suivie en passant par l'intermédiaire des *cheikhs* aux *imams* et puis par *l'Imam Ali* au prophète. Pour la plus part des cas, les saints soufis pratiquaient la dissimulation (*taqqi'ah*) tout en respectant les lois islamiques et manifestement en suivant l'école islamique dominante de la région de leur résidence.

Durant le sixième et le septième siècle islamique (XII et XIII JC) la voie du soufisme ou *faqr*^[11] a atteint son plus haut niveau de popularité et les saints soufis comme *Ibn Arabie*, *Attar* et *Roumi* ont écrit des ouvrages importants à propos des mystères de *l'erfan* et le voyage vers Dieu (*suluk*).

L'Ordre des Soufis Nimatullahi

Un des saints les plus connu dans l'histoire du soufisme fut *Seyed Shah Nimatullah Wali* (731-821 A.H- 1338-1428 J.C.) et tous les Ordres chiites soufis déclarent leurs origines ancestrales à son Ordre et par conséquent sont reconnu comme ordres *Nimatullahi*.

Les registres ininterrompus de la chaîne d'autorisation de cet ordre arrivent à *Maruf Karkhi*, qui était *cheikh* autorisé d'*Imam Ridha*.^[12] (A.H 1486-202/ 765-818 J.C.)

Shah Nimatullah Wali est l'auteur de plus de trois cents ouvrages sur les mystères de soufisme d'après les interprétations chiites. Il fut

le rénovateur de cet ordre mystique et la plus part des soufis de son temps se soumettaient à lui.

La plupart des soufis chiites après lui suivirent son chemin et ont adopté sa façon et même ses méthodes d'écrire.

Dans les siècles plus récents, un des successeurs de *Shah Nimatullah Wali* fut *Hajj Mulla Sultan Mohammad Gonabadi*, dont le titre spirituel est *Sultan Ali shâh* (A.H.1251/1835-1909 JC).

Il a été un *Arif*^[13] (mystique) des plus connus (*urafa*)^[14] et ainsi un des plus réputé parmi *ulémas*^[15]. L'ordre successif de son autorisation est enregistré originaire de *Shah Nimatullah Wali*.

Durant son temps, l'*Ordre Nimatullahi* devint encore plus populaire et plus connu encore. Il est aussi auteur de beaucoup d'ouvrages en matière de l'islam et surtout le soufisme, comprenant exégèse (*taf sir*) du coran sous titre de *Bayan Al Sa'adah* (4 volumes en arabe).

Son successeur a été *Haje Mulla Ali Nour Ali shâh* (A.H.1337/1918 JC) qui, à son tour, a été succédé par *Hadhrat Haje Mohammad Hassan Salih Ali shâh* (AH.1386/1966 JC) l'auteur de *Pand-e Salih* suivi de *Hadhrat Haje Sultan Hussein Tabandeh Gonabadi*, dont le titre spirituel est *Ridha Ali shâh*. Il est le descendant (arrière-petit-fils) de *Hadhrat Sultan Ali shâh*. Et il est aussi l'un des plus reconnus soufi et expert islamique (uléma). Il a écrit beaucoup de livres ainsi que des commentaires sur certaines parties du coran.

Les institutions caractéristiques de l'Ordre Nimatullahi Gonabadi

1- Les disciples de cet Ordre sont demandés de respecter strictement les lois religieuses (charriât) et ainsi respecter les aspects externes des religions, même les extensions qui sont religieusement conseillés d'être évitées (*makruhat*)^[16]. Et aussi devraient accomplir les actes qui sont recommandés

(*mustahabat*)^[17] régulièrement, tout en maintenant la pureté rituelle, effectuer les prières à l'heure recommandée. Ils doivent être éveillés à l'aube et procéder à la récitation du coran.

2- Les disciples sont demandés de travailler pour gagner leurs vies et éviter l'inutilité. Même les grands Maîtres de l'ordre ont travaillés en tant qu'agriculteur et fermier pour gagner leurs vies. Ceux qui sont toxicomanes à l'opium et d'autres drogues ne sont pas admis à cet ordre et fumer l'opium est expressément interdit. Malgré l'insistance sur le fait de travailler et gagner sa vie, le travail est interdit entre jeudi soir et vendredi midi. Cette période devrait être réservée pour se consacrer aux rites spirituels, en accord avec l'injonction du coran (sourate *Jum'ah*).

3- Les disciples de cet ordre doivent respecter les adhérents d'autres religions ou d'autres ordres et être gracieux envers eux. Ils doivent être indulgents et blâmer l'acte désapprouvé commis et non pas la personne qui commet l'acte. Un *salik*^[18] dans son chemin spirituel doit obéir aux commandements en signe de servitude de Dieu, être aimable et porter de l'aide aux gens en général. Il doit se montrer humble et apporter son service aux autres *saliks* du chemin spirituel.

4- Le nombre des épouses devrait être limité à une, tant que possible. Le divorce est autorisé aussi dans le cas où il serait absolument impossible pour le couple de vivre ensemble. Ou bien dans le cas où la vie spirituelle des conjoints serait autrement en danger.

5- Le respect envers *ulémas* qui sont autorisés à raconter les narrations et les traditions du prophète et Imams et de répandre aux préceptes religieux doit être visé. Car l'on croit que les prescriptions religieuses sont les bases du chemin spirituel (*tarîqat*)^[19].

6- Les disciples de cet Ordre ne sont pas autorisés de s'engager dans la politique et les parties politiques sous titre du soufisme.

7- Il n'y a aucun habit spécial distinctif pour les membres de l'Ordre pour éviter de causer une division entre les musulmans. Le soufisme est considéré comme quelque chose de spirituel qui n'a besoin d'aucune apparence extérieure.

8- Les maîtres de l'Ordre croient en ce fait que l'autorisation religieuse (*Idhn*)^[20] est nécessaire aux deux aspects; les affaires religieuses externes (*charriât*), et en la matière du chemin spirituel et interne (*tarîqat*). Sans cette autorisation (*Idhn*), s'engager dans les affaires religieuses est interdite. L'autorisation documentée avec une succession valable, doit être suite à un ordre qui est reliée à l'Imam et par l'Imam au prophète. L'autorisation qui permet à être maître spirituel de l'Ordre n'a rien à voir avec les études académiques, publications des livres, fondation des *khanigah* (hospices)^[21] ou toutes autres actions socioculturelles. Le prophète de l'islam était un illettré mais comme dit Allah dans le coran: «Allah sait mieux où placer son message»^[22].

HU^[23]

121^[24]

Chiisme^[25], Soufisme et Erfan^[26]

«Seigneur, ouvre-moi ma poitrine et facilite-moi ma tâche et dénoue le nœud de ma langue, afin qu'ils comprennent ma parole.»^[27]

Le chiisme et le soufisme, deux mots évoquant la même vérité, est un sujet sur le quel, les chercheurs contemporains surtout les occidentaux font pas mal d'erreurs.

Ces erreurs sont commises d'autant plus par l'ignorance que par intention. La mission de certains d'entre eux fut dès le départ, de créer la corruption dans le chiisme d'une part et de créer le sécticisme dans l'Islam. Et d'autre part, ils avaient pour but de procurer des informations nécessaires à leurs états colonisateurs. Parmi eux de nombreux avaient de sincères desseins mais qui ont aussi échoué à des confusions et conclusions similaires. Et encore ces conclusions ont servi à des bases pour que les autres en abusent.

La première erreur est ce qu'ils appellent la « date de l'apparition du chiisme ». Certains disent que c'est après le décès d'*Imam Ali*^[28], d'autres disent que c'est après que *Imam Husayn*^[29] fut martyrisé.

Il y a d'autres suppositions de ce type. Le point de confusion est là ; c'est qu'ils prennent la date de nomination d'une pensée déjà existante pour la date de son apparition.

Tandis qu'une nomenclature peut paraître ou devenir courant à n'importe quelle époque mais cela ne joue pas un rôle dans l'essentiel de la pensée ou le sujet. Car en vérité c'est l'essentiel de la pensée qui devrait être pris en considération et non pas les mots.

Par exemple on connaissait les chiites sous le nom de « *Chiites d'Ali* » ou par un moment on les surnommait « *Shu'ubiyya* »^[30] car les chiites se referaient à ce verset coranique dans le quel Dieu dit : « *O, les gens, nous vous avons créé d'un mal et d'une femelle et vous avons désignés en nations et tribus pour vous apprivoiser les uns des autres. Sans doute les plus chers auprès du Dieu parmi vous sont les plus pieux.* »^[31]

A l'époque, beaucoup de personnes non arabes se convertissaient à l'islam et ils exigeaient qu'aucune discrimination ne soit admise entre eux et les Arabes. Mais malheureusement tous les califes, sauf *Imam Ali* et *Imam Hassan*, contribuaient plus ou moins à cette discrimination. Pour se défendre face à ces discriminations, les chiites se referaient à ce verset coranique.

Parfois dans le temps les chiites étaient appelés des "*Rafidhi*" c'est à dire ceux qui ont quitté la religion. Ainsi le chiisme fut appelé différemment au cours de l'histoire.

L'apparition d'une nomenclature ne pourrait servir de preuve de l'absence du dénommé avant cette nomenclature. Nous devrions encore voir quelle est la différence entre le chiisme et le sunnisme^[32] au fond de l'Islam. Ainsi quels sont les fondements de ces institutions et quand sont-ils apparus pour pouvoir distinguer la date de l'apparition du chiisme.

Après le décès du prophète, Ali et son oncle *Abbas* et certainement d'autres gens du "*Bani-Hashim*"^[33] s'occupaient des funérailles et l'enterrement du prophète. Mais en même temps certains autres, se réunissaient à un endroit connu sous nom de "*Saqifah Bani Sa'idah*"^[34], et à la suite de certains événements que l'histoire nous rapporte, ils ont choisi "*Abû Bakr*"^[35] comme "calife". Donc *Abû Bakr* fut le premier calife.

Après *Abû Bakr*, *Umar* et ensuite *Osman* et en 4^{ième} lieu Ali devinrent calife.

Dès le début, juste après la disparition du prophète, certains critiquaient la décision de "*Saqifah Bani Sa'idah*".

Ils disaient; comme le prophète ne fut pas élu par nous, le peuple, mais Dieu l'a choisi, ainsi son successeur ne pourra pas être élu par le peuple et cette affaire dépasse le droit et la qualification du peuple, mais Dieu fait cette sélection. Notre prophète est le dernier des prophètes, donc la révélation n'existe plus mais comme tout ce que notre prophète dit compte pour la révélation et d'après le coran c'est explicite : «*et il ne parle pas non plus d'impulsion, ce n'est la que révélation révélée.* »^[36]

Donc s'il (le prophète) désigne quelqu'un, c'est comme si Dieu l'avait désigné. Comme le prophète durant sa mission à plusieurs reprises a désigné Ali comme son successeur, donc c'est Ali son successeur, mais non pas celui qui est élu par la masse de population.

Mais les Sunnites, ceux qui acceptent l'événement du «*Saqifah Bani Sa'idah*» disent que puisque le peuple était réuni et ont choisi le calife donc cette élection est valable et l'élu par le peuple est le calife (encore cette affaire est l'objet de critiques car tout le peuple et les chefs qui étaient chargés de prendre des décisions n'étaient pas présents à ce jour).

Du point de vue historique il n'y a aucune doute qu'après le prophète, *Abû Bakr*, ensuite *Umar*, et puis *Osman* et après *Osman*, Ali suivi d'*Imam Hassan* son fils, furent calife.

Mais les Chiites pensent que la succession réelle au prophète, qui est le califat spirituel, c'est le droit ou plutôt le devoir d'Ali.

La plupart des différences et désagréments ont commencé à partir de ce point.

Ceux qui suivaient *Abû Bakr*, *Umar* et *Osman* ont été appelés «*les Sunnites* », et les disciples de Ali et de *Imam Hassan*^[37] ont été appelés «*les Chiites* ».

Donc la différence fondamentale entre les chiites et les sunnites vient du fait que les sunnites autorisent le peuple d'élire le calife mais les chiites tiennent au fait que le califat n'est désigné que par le décret du prophète.

Il est évident qu'après le prophète, Ali a été désigné comme son successeur. Comme il doit toujours exister sur terre un représentant divin, après Ali, celui qu'Ali désignera sera le calife et ainsi de suite.

Si l'on garde en considération cette différence, on remarque que les fondements du chiisme ont été révélés à la vue tout de suite après le décès du prophète. On ne peut pas dire que le chiisme est né mais il a fait son apparition.

Cette différence de pensée existait mais pendant que le prophète était en vie, elle n'avait pas émergé car le cas ne s'était pas encore présenté pour que la différence émerge. Après la disparition du prophète cette différence est devenue apparente.

Donc le chiisme a fait son apparition dès la disparition du prophète.

Mais plus tard au cours de l'histoire, le chiisme et le sunnisme ont absorbé beaucoup d'autres théorèmes de telle façon que chacun est devenu presque un ensemble de lois et d'idées.

Mais les fondements du chiisme restent le même et l'on peut dire que tout poète, écrivain, juriste ou gnostique (*Arif*) qui croit au «*wilayat*^[38] » de Ali (c'est à dire le fait que Ali soit le vrai successeur immédiat du prophète et ceci est son droit exclusif) est chiite.

Basé selon ce point de vue les gens comme *Saadi*, *Hafez* et *Roumi* et en général tous les grands soufis étaient chiites.

Bien Sûre certaines différences ont toujours existé au niveau de la pratique et les rites (jurisprudence) mais la différence de conception ne change rien à la base de l'idée. Comme l'on peut remarquer, il existe de nombreux juristes (*uléma*)^[39] chiites qui ont des différentes conceptions des préceptes et des lois islamiques.

Et encore, la même différence existe entre les chiites et les sunnites, mais en gros et par principe celui qui croit au *wilayat* de Ali et sa succession au prophète est Chiite.

Donc le chiisme a fait son apparition dès la disparition du prophète. Mais ses institutions existaient bien avant. Comme aucunes oppositions n'avaient eu lieu il n'avait pas besoin de se manifester.

Mais les chercheurs étrangers, en générale les chercheurs non musulmans, lors de leurs recherches autour d'une pensée, ne se préoccupent pas de la pensée elle-même et ses fondements. Ce sont plutôt les phénomènes et les aspects externes de la pensée qui les préoccupent.

Pour eux, l'époque où Ali assistaient parfois les autres califes dans leur califat pour réaliser l'implémentation des lois islamiques dans la société ne compte pas pour une raison d'existence du chiisme, mais l'époque où la différenciation des idées ou mésententes prennent ampleurs et se manifestent dans la société, est un point de départ.

Bien sure, beaucoup de chercheurs musulmans aussi n'ont pas pu rester loin de la contagion. Surtout ceux qui ignoraient les fondements spirituels des *compagnons*^[40] (*Sahabe*).

Dans l'histoire il y a toujours eu une divergence entre ces deux types de pensées : la pensée chiite de la sélection divine du guide et la pensée sunnite qui est basée sur élection du guide. Les califes ont toujours tenté de persécuter cette pensée chiite et même ne cessait pas d'oppresser les partisans de cette pensée de telle sorte que les chiites étaient obligés de pratiquer la dissimulation (*taqqi'ah*)^[41] de leurs pensées durant presque toute la période de vie des Imams et même encore pas mal de temps après.

Celle ci explique la raison de l'accentuation de la dissimulation chez les chiites.

A ce propos, beaucoup d'exemples sont connus, comme *Ali Ebne Yaqtin* qui était vizir^[42] d'Aaron *al Rachid*, pratiquait la dissimulation.

Ainsi, beaucoup de chiites, pour ne pas être connus et dans le but d'organiser et de

perfectionner leur idée, ainsi que de guider les autres, se sont retirés de la société et ont trouvé une autre nomination dans l'histoire, ce qui est «soufi ».

Peu à peu le mot Soufisme (*Tasawwof*) devint courant.

Peu importe l'origine du mot Soufisme (*Tasawwof*), mais ce que l'on rencontre souvent et sert de référence est ce que le mot Soufisme a pour origine le mot «Souf», c'est à dire laine, et soufisme veut dire porter la laine. Les soufis portaient en général des camelots et l'on raconte que les prophètes et les saints portaient des camelots. Car les vêtements en laines sont très rudes et inconfortables au corps de telle façon que l'on ne peut dormir trop et l'on reste éveillé pour faire les prières.

D'où l'histoire du « *Tadhkirat al-awliyya*^[43] » qui raconte que quelqu'un (probablement *Sofiane Tsavri*) rencontre *Imam Dja' far Sa'diq* sur le chemin. Il remarque que l'Imam porte tunique du *khazz* (soie et fourrure) très cher (la différence du mode de vie des Imams par exemple *Imam Ali* et *Imam Sa'diq* ou *Imam Hassan* porte une raison qui ne sera pas traitée pour le moment). Il a approché et après avoir salué déclarât : *Oh ! Fils de l'apôtre d'Allah, de tels vêtements coûteux et doux ne vous sont pas corrects, pour vous qui êtes le fils d'apôtre d'Allah.*

Imam lui prit la main et la glissât sous la manche ou il portait une tunique de camelot très corsée qui irrita la peau de *Sofiane*. Ensuite Imam ajouta ; *Ceci est pour Dieu et l'autre c'est pour le peuple.* Imam Sa'diq^[44] montra la laine et dit : Ceci est pour Dieu et en montrant le vêtement de soie et fourrure, proclamât : Ceci est pour les gens. Peu importe que l'on accepte l'occurrence de telles histoires, qui sont quand même écrites par Cheikh Attar^[45], cela montre que le vêtement de laine se porte pour l'Amour du Dieu et détermine que les grands soufis, et en tête, *Imam Sa'diq* à cette époque là portaient des camelots en signe de dévotion et présentation prompte à la prière.

De toute façon il est plus concevable de reconnaître la racine du mot soufisme (*Tasawwof*) du mot Souf.

En vérité le groupe en question a été assigné encore d'un autre nouveau nom, les Soufis. Ceci était très courant à l'époque.

Nous remarquons de même, de nos jours, par exemple, dans un pays qui est contre l'Islam et tache de se montrer laïque, on dissout la partie islamique et on élimine son nom. Mais la même partie islamique reconstitue une autre partie, sous un autre nom et continue son activité pendant long temps.

Le chiisme a fait pareil. C'est à dire que, dans l'histoire de l'Islam il se manifesta sous un autre nom ; Soufi.

Du point de vue de doctrine, le soufisme était fondé dès le départ sur ce fait qu'Ali était le vrai successeur du prophète et non pas quiconque autre. Et cela en sachant bien qu'Ali fut le plus excellent des compagnons et disciple du prophète.

Bien sure de différente mode de vie existait durant les temps et le chiisme admet que chaque ère du temps a sa particularité et ses caractéristiques.

Par exemple Ali avait une vie apparemment simple et pauvre. Malgré le fait qu'il avait planté beaucoup de palmiers et de très vastes champs de dattiers de son propre travail manuels, il a tout dédié et ne s'en est pas servi pour lui-même.

Alors qu'*Imam Sa'diq* vivait avec les apparences d'une vie de luxe et de biens.

Il est dans le devoir de l'Imam et « *Le grand personnage du temps* »^[46] de décider le mode de vie répondantes aux exigences de l'époque.

C'est pour cette raison que l'on voit dans l'histoire que ; Parfois le Soufisme apparaît comme une retraite et ascétisme. Parfois ou chez certains apparaît comme une activité et combat social.

De la même manière on remarque différents styles au cours de l'histoire, mais aucun n'est le fondement du soufisme (*Tasawwof*). Les fondements du soufisme (*Tasawwof*) sont ce même fait unique du «*wilayat*»^[47] et «*Visaya*»^[48] et non pas autres extras.

Les extras sont créés au cours de l'histoire et par rapport aux exigences des différentes époques.

La même confusion qui vient d'être décrite concernant le mot chiisme et l'existence du chiisme est valable pour le Soufisme aussi.

Certains disent que le Soufisme apparut la première fois courant le second siècle hégire. Tout le monde propose une théorie, tandis que le Soufisme a toujours existé et c'est le fond et le sens du chiisme.

Dans l'histoire du chiisme, certains ont mis plutôt l'accent sur les décrets et les prescriptions islamiques (*charriât*) et ont proposé des théories à ce sujet. Ce sont les experts ou les juristes des lois islamiques, «*fuqaha*»^[49].

Certains autres chiites ont attribué la priorité aux thèmes de la doctrine et de la voie de la perfection vers Dieu, ceux-ci ont pris la voie du Soufisme (*Tasawwof*).

Ces deux groupes en vérité comme l'on peut dire, sont des deux bras d'un seul corps.

Très souvent certains, inconsciemment définissaient une sorte d'opposition ou mésentente entre ces deux groupes (les *fuqaha* et les soufis).

Beaucoup d'orientalistes y procédaient, car plus cette opposition dont ils parlent est ample plus ils en profiteraient. L'esprit et le fondement de l'islam se trouvent dans le chiisme et l'esprit du chiisme est dans le soufisme. Le Soufisme n'est rien d'autre que le chiisme et le Vrai chiisme n'est rien d'autre que Le Soufisme.

A ce propos certains chercheurs ont trouvé un autre argument qui finissait par schisme et si ces arguments sont proposés intentionnellement ou par ignorance, seul Dieu le jugera. En tout cas

certaines déclaraient que le soufisme (*Tasawwof*) est créé pour détruire le chiisme et son but est de dégrader l'islam. Ils font référence à certains soi-disant soufis qui n'admettaient aucune valeur pour la doctrine spirituelle ou même leur Ordre de correspondance (*silsilah*)^[50] avec La Source dont nous avons parlé était rompu.

Dans le soufisme (*Tasawwof*) d'après le fondement du chiisme, seule celui qui est désigné par le précédant « maître spirituel » (*Morchid ou Pir*)^[51] pourra guide le peuple. Et tout le monde a fermement la foi en ce fait que l'ordre de succession de désignation continuera jusqu'au jour de la résurrection. La croyance chiite des « Douze Imams » (*asna ashari*)^[52] qui croit en succession d'Ali et ses 11 descendants successifs), est basée sur ce fait que durant l'occultation d'Imam, celui que l'Imam a désigné aurait seul et le seul droit de faire bayât avec les croyants. Mais encore c'est lui qui est autorisé à désigner un successeur et cet Ordre de succession (*silsilah*) a ainsi duré depuis.

Donc alors le guide par une personne est légitime si et seulement si, elle a une autorisation qui a pour origine de main à main de l'Imam, sinon sa liaison est interrompue et ce n'est plus valable. Nombreux sont ceux qui ont perdu cette liaison mais par leurs propres conceptions personnelles ont rajouté des théories au soufisme qui ne sont pas du soufisme.

Rares sont les chercheurs qui ont fait attention à ce point. Par exemple récemment dans un livre qui vient d'être traduit en persan, les auteurs^[53] procèdent à étudier le soufisme (*Tasawwof*) dans l'ex-Union soviétique et écrivent :

« *Tasawwof* (le soufisme) n'est ni une secte ni un mouvement hérétique, ni un mouvement schismatique. *Tasawwof* c'est la part inséparable du véritable islam. Surtout les analystes occidentaux sont d'un talent spécial pour fermer l'œil sur cette vérité et ne cessent de traiter le soufisme comme un phénomène étranger à l'islam et même comme une déviation de l'islam. »

Dans l'ex-Union soviétique le gouvernement était opposé à la religion et ceux qui font des recherches dans l'ex-Union soviétique comprennent mieux ces conclusions.

Un autre argument a été lancé par certains orientalistes :

On dit que : le chiisme et même le soufisme est une forme de combat de résistance que les iraniens ont inventé contre l'invasion des Arabes, car les Arabes avaient envahi leurs pays et avaient mis fin à leur dynastie, donc ils ont riposté de cette façon. Et cela, car dans l'histoire, la réussite du combat des soufis pour libérer l'Iran des mains des envahisseurs est d'une brillante exemplaire.

Mais il y a un élément qu'il faut tenir en compte ; ce ne sont pas les Arabes qui ont conquis la Perse mais c'est l'Islam qui a conquis l'Iran.

L'armée de l'islam n'a avancé par la bataille militaire que jusqu'à Ray^[54]. Ensuite les Iraniens sont devenus musulmans et le reste de la population a accepté l'Islam volontairement et à bras ouverts.

La comparaison ci-dessous nous aiderait à mieux comprendre cette vérité :

Dit-on qu'*Anoushirvan*^[55] a invité les commerçants riches pour leur demander un prêt pour préparer une guerre.

Après sa lecture, un cordonnier déclara : Je suis prêt à payer toute la somme dont vous avez besoin, et je serai prêt à même à l'offrir à une seule condition et cette condition est cela ; « *Que vous permettiez à mon fils d'apprendre à lire et écrire et qu'il puisse faire des études.* »

Anoushirvan en fut très fâché et dit : « Je ne permettrai jamais à un fils de cordonnier faire des études » et il refusât.

De l'autre côté, l'Islam ordonne : "Chercher à savoir est le devoir de tout musulmans."

Par exemple après la guerre de *Badr*, les familles des détenues de guerre sont venues

pour voir le prophète et payer la rançon pour libérer les détenues.

Le prophète a dit : « parmi ces détenues, tout ceux qui apprennent à lire et écrire à sept musulmans seront libres. »

Comparez ces deux cas en dehors des aspects spirituels, prenez en considération rien que l'apparence de l'histoire.

Quand vous trouvez deux armées face à face, l'une de cette pensée et l'autre pensant comme dite plus haut, la quelle sortira vainqueur ?

En tout cas c'est l'islam qui a conquis la Perse et les Iraniens aimaient l'Islam et les musulmans.

Dans beaucoup de mouvements révolutionnaires qui ont eu lieu, si ces mouvements continuaient contre l'invasion étrangère en respectant l'Islam, ils aboutissaient à des fins prospères, comme la révolte d'*Abû Muslim Khorassani* ou les révolutions des «*Sarbedaran* » et les «*Safavides* » (ces deux derniers étaient des mouvements soufis) et ainsi sont nombreux.

Mais ceux dont l'origine de la révolution furent seulement l'indépendance d'Iran mais sans l'accord à l'islam et en vérité en opposition à l'islam, n'ont point réussi.

Des gens comme *Hashim Ebne Hakim* (connu comme *Al'moqana*), *Maziar*, *Babak* et *Afshin* font partie de ce genre. Leurs dynasties n'ont d'ailleurs pas duré long temps et même toutes traces de leurs motivations et leurs pensées disparurent.

Malheureusement les orientalistes négligent tous ces faits du paysage décrit et commentent le soufisme et le chiisme comme la révolution des iraniens contre les Arabes et la décrivent comme l'arme de ce combat.

Tandis que le soufisme est le portrait du chiisme et le chiisme est le portrait de l'islam.

Un témoignage historique à ce fait est la révolte des *Safavides* qui a abouti à la domination du chiisme en Iran.

Un autre argument a causé une confusion: *Tasawwof* est différent d'*erfan*. Effectivement du point de vue vocabulaire ce sont deux mots différents mais comme dit le proverbe ; «Nos expressions diffèrent mais ta beauté reste la même ».

La conduite à cette confusion existe depuis les temps anciens. Beaucoup d'opposants au Soufisme qui ont écrit des réfutations approuvent le gnosticisme (*erfan*) et même ils proclament : «Certains savants considèrent *Tasawwof* et *erfan* comme identiques mais ce n'est pas ainsi.»

Erfan ou connaissance de Dieu

Voyons brièvement ce que c'est *erfan* ou connaissance de Dieu. Le mot *erfan* veut dire connaissance (gnose). La connaissance de Dieu ou la gnose a aussi de différentes étapes. Par exemple *Abraham* il savait, c'est à dire, il avait compris avec son propre instinct, que ce monde a un Dieu et ce Dieu gouverne tout. Il avait un certain niveau d'*erfan* ou connaissance. Il a vu l'étoile et il a déclaré: "*Ceci est mon Dieu*". Une grande étoile lumineuse qu'on dit que c'était *Sirius*. Mais l'étoile s'est éteinte, alors il a pensé : "*Je n'aime pas celui qui s'éteint*." La lune s'est mise à briller, (en générale ça aurait dû être la pleine lune), il dit : "*Ceci est mon Dieu*". Mais après sa disparition, il a réfléchi et ainsi dit: "*Celui-ci s'est couché aussi, donc il ne peut pas être mon Dieu*." Il était à un stade de réflexion où il savait qu'un Dieu existe et ce Dieu a la puissance et la grandeur mais dans son imagination primaire il admettait un corps à Dieu (un Dieu corporel). Ensuite le soleil se leva, il a pensé : « Celui-ci est sans doute le Dieu. » Le soleil se coucha aussi. Il a pensé : « *Sincère, oui, je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre ; et je suis point de ceux qui donnent des Associées (à Dieu) ».*^[56]

En se concentrant c'est à ce moment là qu'il a compris que le Dieu qu'il cherche, n'est pas corporel et c'est « Ce Dieu » qui a créé les cieux, la lune, les étoiles et le soleil. Ces

successions de pensées sont les différentes étapes gnostiques ou différents niveaux d'*erfan*.

Les étapes gnostiques les plus élémentaires sont au départ, là où *Abraham* ne savait pas si le Dieu qui l'a créé est corporel ou non, ou comment est-il? Ensuite il a continué à connaître pour atteindre de tels niveaux d'*erfan* que dans le coran Dieu dit : « *Ainsi nous avons montré à Abraham le super royaume des cieux et de la terre, afin qu'il fût de ceux qui croient avec certitude* ». ¹⁵⁷¹

Bien-dire ; tous ceux qui reconnaissent Dieu et savent qu'il existe, possèdent un certain niveau de gnose ou de connaissance (*erfan*) car la connaissance n'est pas une matière absolue. Comme disent les philosophes, c'est graduel comme la lumière et la foi, qui ont des différents degrés d'intensité. Connaissance commence par les bas degrés et puis si Dieu daigne la grâce pourra atteindre les plus hauts niveaux.

Par exemple, imaginez une personne dans un désert ou il n'existe aucun signe de vie, dans l'air pur (l'air pur peut être considéré comme image des pures intentions et instincts de la personne). De loin il voit une tache noire et il sait que c'est seulement une tache noire. Il conclut donc que quelque chose est là. C'est à dire qu'il acquiert déjà une certaine connaissance (*erfan*).

S'il avance, il verra que c'est une ligne droite. Il comprend donc que cette chose est là et elle est longue. Encore s'il continue d'avancer, il verra qu'il y a des branches à cette chose. Il imagine que cette chose est un arbre qui a des branches. Encore en avançant, il voit des taches sur ces branches qui ressemblent à des feuilles. Donc il pense que cet arbre a des feuilles donc il est vivant. Il voit qu'il subit des mouvements d'ondulations. Donc il comprend que l'arbre est exposé au vent.

En avançant encore, il voit qu'il y a des choses pendues à ses branches ! Il comprend que ce sont des fruits. Encore en approchant, il verra que ce sont par exemple des pommes ou d'autres fruits, il obtient *erfan* (il trouve connaissance). En approchant, il goûte à ces fruits et comprend que c'est sucré.

Les mêmes étapes gnostiques (*erfan*^[58]) pour l'homme apparaissent sur la voie de connaissance de Dieu.

Erfan ou la connaissance de Dieu c'est ainsi. Alors lorsqu'on qualifie quelqu'un d'*Arif* ou Gnostique ce n'est pas une qualité absolue qu'il détient en exclusivité et les autres en sont complètement dépourvues. Il existe de différents niveaux pour *Arif* ou gnostiques.

Il y a "*Arif*" (le gnostique, le connaisseur) et il y a "*À 'raf*" (le gnostique suprême, le connaisseur suprême). La voie qui conduit à *erfan* parfait, c'est à dire la perfection de sagesse est appelée soufisme (*Tasawwof*). C'est à dire que le soufisme est la pratique pour atteindre *erfan*. Cela veut dire que *Tasawwof* (soufisme) et *erfan* sont deux mots conduisant à la même vérité ou bien sont les deux faces d'une pièce de monnaie. On peut dire que l'un montre le chemin et l'autre c'est le résultat de suivre le chemin. De toute façon ils sont deux et en même temps un.

Si l'on essaie, aujourd'hui en Iran, de tracer un trait de différence et d'introduire une distinction entre le soufisme et *erfan*, ceci est peut-être dû à la mauvaise situation politique qui règne. Car il leur est impossible de nier *erfan* car beaucoup de sages le reconnaissent comme le plus excellent et c'est publiquement bien aimé.

D'autre part, ils ne peuvent pas accepter le soufisme (*Tasawwof*) car leurs vies matérielles et leur situation peuvent être endommagée. Donc ils disent que *erfan* c'est autre chose que le soufisme (*Tasawwof*).

Même beaucoup de ceux qui étaient sur le chemin de Soufisme (*Tasawwof*) et plus tard ont procédé à l'opposition, en écrivant même des réfutations, pour fortifier leur raison de rejet et se dissocier de leurs passés disent : « *Erfan c'est bien mais c'est différent de Tasawwof.* »

Ils vont si loin à ce point qu'ils prétendent que : « *Beaucoup de nos générations antérieures ont commis la même faute.* »

On voit que même d'après eux de nombreux grands personnages ont approuvé cette vérité.

Quelques remarques à propos du sens du mot Bayât

Bayât, étymologiquement veut dire transaction (achat et vente) qui vient de racine *Bay'e*. Mais il s'agit d'une transaction spéciale. Dans le coran le verset de la « *sourate Toba* » est attribué à *Bayât*, Dieu dit : « *Vraiment, Dieu achète aux croyants, leurs vies et leurs biens, et en revanche le prix, c'est le paradis.*^[59] » Ceci est une transaction. Dans d'autres versets cet engagement et transaction sont imagés au commerce. Par exemple dans le coran le Dieu dit : « *O, Vous qui êtes devenus croyants, voulez-vous que je vous conduise à un commerce qui vous épargnera les châtiments et la peine? Croyez en Dieu et en son envoyé et consacrez votre grande tâche dans la voie de Dieu.*^[60] » Aussi dans le verset de la « *sourate Fa ter* »: « *..., Ces personnes espèrent faire un commerce qui n'a pas de perte.*^[61] »^[62]

Les divers Bayât

Dans le coran on rencontre très souvent ces expressions imagées. Mais il faut faire attention à ce fait que quand un exemple est utilisé ou l'image de quelque chose est donnée par une autre, ces deux, l'image et imagée, ne doivent pas forcément être identiques sur tous les aspects. Mais c'est la globalité du sujet qui a de l'importance.

Par exemple dans le coran, piété (taqua^[63]) est imagé au vêtement, «*Et le vêtement de piété est meilleur.*^[64]».

De même l'épouse pour le mari et le mari pour l'épouse est imagée au vêtement ; «Vous

êtes les vêtements de vos époux et vos époux sont vos vêtements.^[65] »

On trouve dans d'autres versets aussi, que médisance ou parler dans le dos d'autrui est imagé à manger la chair du mort.^[66]

Alors cette méthode est courante dans le coran. Et on ne peut dire qu'étant donné que le sens du mot *Bayât* comme commerce ou transaction est absurde, alors on va l'interpréter comme plus tard on expliquera, « Jurer fidélité ».

Au début de l'islam, étant donné que le prophète n'avait pas encore établi un gouvernement et seul les institutions morales de l'islam étaient décrétés, les musulmans avaient l'honneur de rencontrer le prophète et se soumettaient au prophétisme du prophète.

C'est pour cette raison que dans la plupart des versets coraniques qui fussent révélées à la Mecque, les groupes jadis dits sont appelés Musulmans (*Muslim*)^[67] et Croyants (*Mo' men*)^[68] en même temps.

Mais lorsque le prophète est parti à la Médina, comme il a fait un gouvernement, beaucoup de gens comme les *Monafegh*^[69], prétendaient se soumettre au gouvernement mais au fond, dans le cœur, ils ne croyaient pas à l'islam.

En effet les *Bayâtes* que le prophète tenait à la Médina était différents de celui qu'il tenait à la Mecque.

Il y avait deux sortes de Bayât à la Médine.

a) *Bayât Nabavia* (prophétique)
: un *Bayât* par le quel la personne se soumettait aux décrets du régime gouvernemental même s'il n'avait pas au fond la foi en l'islam.

Par exemple la personne aurait pu ne pas faire des prières ou le jeun mais il acceptait se soumettre au gouvernement. Comme on dit de nos jours ; Il demandait une naturalisation.

Acceptation du *Bayât* par le prophète équivalait l'acceptation (naturalisation) du nouveau demandeur musulman par le gouvernement islamique.

En effet ceci était le *Bayât Nabavia* et celui qui le faisait en acceptant l'islam avait droit de se marier avec d'autres musulmans et hériter.

A l'époque du prophète, sans *Bayât* personne n'était accepté à l'islam. Après la conquête de la Mecque même *Hinde*^[70] a fait le *Bayât*.

b) *Bayât Walawiyyah*^[71], l'autre *Bayât* était un *Bayât* de foi qui était différent du *Bayât* islamique. En vérité ceci était un *Bayât* avec le coté « *wilayat* » du prophète. C'est à dire que, avec ce *Bayât*, à l'époque où le prophète était à la Mecque, ou même après, toutes personnes qui se soumettaient au prophétisme du prophète (ce fait impliquait soumission au gouvernement du prophète aussi), auraient automatiquement fait partie des croyants. Bien

sûre certains ont pensé que le fait d'accepter le prophétisme du prophète et faire le Bayât islamique équivaut avoir la foi. C'est pour cela que le coran dit : « *Les Arabes viennent te dire (au prophète) que nous avons «la foi», dis leurs: vous n'êtes pas croyants vous êtes soumis (vous avez accepté l'islam), et la foi (iman) n'est pas encore entrée dans vos cœurs*»^[72]. Ceci démontre la distinction entre avoir l'islam et avoir la foi.

L'islam est de se soumettre au gouvernement qui se fait par déclaration verbale des deux témoignages (*Shahadatein*)^[73], mais la foi (*iman*)^[74] est une affaire du cœur. A la suite du même verset : « *O! Prophète, ils croient qu'ils te font l'honneur de se soumettre, dis-leur : ne me faites pas porter l'honneur de votre soumission, c'est le dieu qui vous fait l'honneur, grâce à cette soumission, de vous conduire à la croyance.*»^[75] »

D'après ce verset, il apparaît que l'islam n'est qu'une introduction à la foi. Dans ce sens que si l'on a la foi (*iman*), on a l'islam, (il faut avoir l'islam pour être conduit à la croyance) mais l'on peut être musulman sans avoir la foi (*iman*).

A la suite de ce verset dit le coran; «*...en effet si vous êtes sincères dans votre soumission (islam)*». Dans ce sens que cette soumission ne doit pas être le résultat de votre peur du gouvernement.

Avec ces explications, il faut être attentif à ce point qu'à l'époque du prophète « *Bayât*

imani^[76] » était distingué du *Bayât* gouvernemental. Après la disparition du prophète « *Bayât imani* » était pour *wilayat*^[77] d'imam Ali et aucun des califes n'a prétendu faire un tel *Bayât*.

Au cours des dynasties des *Omeyyades* et *Abbassides*, comme ils n'avaient pas au fond de conscience la foi pour être intéressé à ces deux différentes sortes du *Bayât*, ils imaginaient que *Bayât* n'est que pour montrer la solidarité avec le gouvernement^[78]. Et alors s'ils comprenaient que nos imams obtenaient le *Bayât*, leurs vies seraient mis en danger.

La continuation de l'ordre du *Bayât imani* durant l'époque des imams

Les imams avaient désigné des personnages qui étaient autorisés à obtenir le *Bayât* de la part des imams.

Par exemple *Mohammad Hanafiyyah* l'oncle d'*imam Sadjad* avait l'autorisation de prendre *Bayât* de sa part. Ceci était très courant à l'époque des imams chiites et ils prenaient le *Bayât*, car ils le distinguaient indispensable pour (guider) les croyants, par l'intermédiaire de ces représentants et en cachette.

Nous voyons que le *Bayât* est une affaire qui a été légitime dans l'islam. Comme l'on remarque depuis les versets coraniques du *Bayât* concernant les femmes : «*Oh, Prophète, si les femmes croyantes viennent vers toi pour faire le Bayât ...*^[79]» et ainsi par le verset du coran (9:111), on voit qu'il s'agit d'un engagement dans

les affaires de religion. Et l'achat de la vie et les biens matériels et non pas comme certains l'imaginaient pour le *djihad* et la guerre. Car le *djihad* est interdit aux femmes mais l'ordre de *Bayât* reste valable toujours pour elles et aucune annulation n'a jamais été rencontrée^[80]. Donc l'ordre de *Bayât* continue et doit toujours exister de nos jours.

Nous avons vu qu'aux époques des imams eux même ou leurs représentants obtenaient le Bayât. A l'époque du 12^e imam, le devoir caractéristique des quatre avocats (*novvab arba'ah*) était ce fait qu'ils étaient intermédiaires, entre les chiites et l'imam pour les affaires générales. Par exemple comme ils avaient été informés de la résidence de l'imam, ils portaient les lettres que les chiites écrivaient pour imam et de même ils recevaient les réponses aux courriers en les remettant au concernés. Ces quatre personnes n'ont jamais prétendu obtenir *Bayât* ni dans aucun livre ou manuscrit on trouve la trace qu'ils l'ont fait. Obtention du *Bayât* était une affaire qui était confié à «*Cheikh Junayd Bagdad*^[81]» par l'imam.

Obtention du Bayât dans la période de l'absence de l'Imam

L'explication est ainsi : depuis l'époque d'*imam Ridha*^[82], l'oppression contre les chiites a atteint les pires ampleurs. *Imam Ridha* a autorisé son disciple et son serviteur *Maruf Karkhi*, à obtenir le *Bayât* de la part d'*imam Ridha*. Il a aussi été autorisé de choisir son remplaçant qu'il

trouverait méritant, toujours avec l'autorisation de l'*Imam Ridha*.

Maruf Karkhi, a désigné *Sari Saqati* et *Sari Saqati* a obtenu l'approbation de l'*Imam Ridha*. *Sari Saqati* avait aussi l'autorisation de désigner un successeur et il a désigné *Junayd Bagdadi* qui lui-même disposait de cette autorité à l'époque de 12^e imam. En période de grande absence de l'imam, après sa disparition, l'imam l'a autorisé de désigner un successeur et il l'a fait. Alors Bayât imani ne fut jamais interrompu ou annulé et les remplaçants de *Junayd* en vérité sont les représentants indirect d'imam et ils obtiennent le Bayât. Bien sure cette succession et ordre de désignation autorisé sont expressément nommés Ordre de Soufisme (*Silsilah Tasawwof*) ou Ordre des Saints (*Silsilah't'al'Awliyah*). Il y a d'autres Ordres différents aussi qui se déclarent originaires d'Imam mais l'authenticité de cette origine de notre point de vue, nous les chiites, devrait être objet d'étude et de vérification. Car les Ordres qui ne se justifient pas avec l'autorisation de l'imam ont une défaillance au niveau de la succession des autorisations.

Comme ce n'est pas encore évident que tous les ordres qui se déclarent originaires d'imam n'aient pas subit une rupture d'autorisation, donc celui qui accepte ces introductions et ces propositions aura le devoir de chercher et vérifier l'authenticité et la vérité de tous ces ordres pour savoir le quel détient l'autorisation et la permission directe de l'imam.

Et il faudrait se concentrer plutôt vers les ordres qui éventuellement auraient une liaison directe avec l'Imam.

La façon d'obtention de *Bayât*

La coutume de *Bayât* était telle que la main devrait toucher la main de l'autre partie comme aujourd'hui il est de coutume que pour tout *Bayât* (transaction), contrat ou pacte les parties se serrent la main. Dans le cas des femmes on couvrait la main ou les deux parties mettaient la main dans un pot rempli d'eau ou on utilisait même un chapelet, de telle façon qu'un contact indirect soit établi. Effectivement dans le cas de *Bayât imani* ce contact entre les deux mains était d'une façon particulière. Là où, Dieu dit dans le coran : « *La main de Dieu est au-dessus de leurs mains* »^[83], la parole est adressée au prophète, dans ce sens que; ceux qui feront le *Bayât* avec toi, en effet ils font *Bayât* avec Dieu. Mais comme Dieu n'est pas corporel, ni matériel c'est par l'intermédiaire de son envoyé, qui est le prophète et ses successeurs, que Dieu obtient le *Bayât*. Coran veut nous dire qu'en effet, entre les deux mains qui se touchent, la main de Dieu est parmi ces deux mains. « *La main de Dieu est sur votre main* » vaut dire cela.

La Confusion chez certains Orientalistes

Avant l'Islam, le *Bayât imani* était une coutume qui existait dans toutes les religions monothéistes. Mais à chaque époque avait une

forme particulière. Par exemple Jésus Christ s'est rendu auprès de saint Jean pour être baptisé. Saint Jean, sachant l'avenir de Jésus Christ lui a dit que c'est moi qui dois être baptisé par toi. Mais Jésus Christ a répondu : « Non actuellement c'est toi qui dois me baptiser car le temps actuel exige ainsi ». Après être baptisé par saint Jean, il a reçu des ordres de saint Jean pour pratiquer ascétisme et plus tard il devint prophète.

D'après ces explications certains, ne croient pas au *Bayât* de façon *imani* (pacte spirituel) et le prennent comme un pacte avec le gouvernement. Comme actuellement un tel pacte n'existe plus, ils pensent que le *Bayât imani* n'est plus valable. Un autre point est le fait que le sens du mot *Bayât* est l'achat et la vente. Dans ce sens qu'il s'agit d'un engagement de foi dans le quel l'homme vend sa vie et ses biens matériels au Dieu pour acheter en contre partie le Paradis. En effet ceci pèse trop lourd pour les orientalistes et chercheurs qui font des études dans l'islam. Ainsi certains des interprètes du coran n'ont pas voulu traduire le mot *Bayât* dans ce sens et le traduisent autrement qui sont globalement «jurer la fidélité ou engagement à faire un acte». Par exemple, Régis Blachère ou Edouard Montet dans la traduction du coran en français ont traduit le *Bayât* comme «Serment d'Allégeance, Jurer Allégeance», tandis que jurer est un acte unilatéral mais *Bayât* est bilatéral. Ainsi dans le coran Dieu dit : «O, Prophète quand les femmes croyantes viennent vers toi pour faire le *Bayât*,...

». Et à la fin du verset : « ..., donc obtiens le *Bayât d'elles et demande pardon pour elles* »^[84]. D'après ce verset il est évident que *Bayât* doit être accepté par l'autre partie et ce n'est pas comme jurer qui se fait que de la part d'une seule partie.

La négligence du sens véritable de *Bayât* a poussé même ces chercheurs qui connaissent bien les fondements de l'islam, mais ne seraient pas connaisseurs des finesses gnostiques, comme professeur Hamidollah qui a traduit le coran en français, à commettre cette erreur. Professeur Hamidollah a traduit le *Bayât* comme Jurer Fidélité. Apparemment les traducteurs du coran en anglais aussi ont commis la même erreur. Telle que Arberry qui traduit «To swear fealty» et Pikhall qui traduit «To swear Allegiance» et en fin dans la traduction de Yusuf Ali «Plight one's fealty» est utilisé, et toutes ces interprétations plus ou moins valent dire jurer fidélité.

Récemment j'ai vu dans certains livres que le mot *initiation* est dit équivalent de *Bayât*. Malgré que ce mot est pris pour certaines coutumes et préliminaires qui pourraient être respecté au *Bayât*, (comme la propreté du corps, ou la propreté du vêtement...) mais c'est différent du *Bayât* et c'est autre chose.

Globalement on pourrait peut-être dire que le mot *Bayât* comme le mot *wilayat* n'a pas d'équivalent latin et ce mot doit être utilisé tel quel.

Proclamations

Nous sommes tous attristés par la disparition de notre Grand Maître. Que Dieu nous accorde la patience et le pouvoir de supporter cette peine de séparation et ainsi que son esprit soit content et satisfait de nous.

Je prie Dieu, pour accorder à moi, l'espèce néant, la réussite dans le devoir qui m'a été attribué par notre grand et vénérable Maître et je fais appel à vous mes frères pour prier et pour m'assister.

Lisez constamment les instructions écrites dans l'épistole de «Pande-Saleh» et les proclamations écrites par les précédents sages de cet humble homme et tachez de vous y conformer en vous y référant constamment.

Votre effort à cette tache, donnera satisfaction à la Tout Puissante et garanti la réussite de cette humble personne. Pour le moment je vous rappelle quelques points et je répète :

Tachez vivement de respecter : pour les femmes, le hijab islamique, qui est la condition de préservation de la pudeur individuelle et sociale ainsi que pour les hommes la piété (le taqua).

Comme vous le savez, il y a plus de cents ans que pour la première fois *Hadhrat Sultan Ali shâh le martyr* a interdit l'usage de la drogue et

même il n'acceptait de faire *Bayât* avec les toxicomanes. Ses successeurs aussi ont toujours insisté sur ce fait constamment. Si jamais un frère ou une sœur, que Dieu ne laisse, est toxicomane même très peu, qu'ils demandent pardon au Dieu et demandent au Dieu de leur accorder la volonté et le tenus d'arrêter cette habitude. Comme ces contaminations affectent et même fait disparaître la raison, il ou elle ne doit pas participer aux réunions soufi avant l'acceptation du pardon du ciel et arrêter cette habitude. Comme le verset coranique dit: «N'approchez pas les prières quand vous êtes intoxiqué (saoul)»^[85], qu'ils ne participent que rarement et quand ils sont parfaitement conscient.

Les devoirs dictés par les prescriptions de l'islam se divisent par les grands sages et gnostiques globalement en trois groupes :

Les décrets et ordres du charriât qui doivent être initié sur un juriste islamiste (uléma) remplissant toutes les conditions nécessaires et le choix et la distinction d'une telle source est le devoir de chaque personne.

Les ordres et institutions du «*tarîqat*» qui doivent être reçu du grand personnage du temps actuel (Le Grand Maître du Temps Actuel) et les institutions gnostiques sont écrits dans les livres des vénérables gnostiques (Urafa, sages)

Les ordres personnalisés et privés correspondant au diagnostique de chaque personne. C'est à dire Dieu le Tout Puissant a

voulu ainsi que les hommes usent de leurs pouvoirs de réflexions et puissent le perfectionner. Donc en dehors des domaines ci-dessus, l'homme a l'obligation de trouver son devoir à l'aide de sa réflexion et sa logique jurisprudentielle.

Alors, participation dans les affaires sociales et les commenter n'est pas dans le domaine du *tarîqat* et les soufis ne devraient pas exiger des ordres de la part des Maîtres Spirituels à cet égard.

Il faut purement diriger les intentions et les actes vers Dieu et trouver son devoir. Les grands personnages et Maîtres Spirituels s'abstenaient d'émettre d'idées pour que cela ne soit pas pris pour des devoirs de *tarîqat*. Cette méthode de non-participation dans les affaires sociales est comme auparavant entrepris.

Nous devrions respecter l'ordre et la discipline sociale et obéissance aux lois et les respecter comme Socrate nous apprend dans l'histoire. Respecter les lois de la société est le respect envers soi et les autres. Faites attention à ce point important.

Priez pour moi

Nour Ali Tabandeh, Majdhub Ali Shah

[1] Ce que l'on appelle le soufisme en occident. NdT

[2] Gnosticisme, mysticisme islamique, connaissance spirituel. NdT

[3] Le grand Schibli décrit l'adepte spirituel comme « celui qui ne voit dans les deux mondes rien d'autre que Dieu » Le mémorial des Saints ; introduction, p.8 par Eva de Vitray-Meyerovotch, Editions du Soleil. NdT

[4] Hu en arabe est le pronom qui s'applique à "Lui, Le Tout Puissant". NdT

[5] Le chemin spirituel.

[6] La dimension interne

[7] Les grands soufis portaient des camelots

[8] Imam est le guide en arabe, ce terme s'applique particulièrement aux 12 descendants du prophète qui ont repris le guide spirituel des chiites après le prophète. NdT

[9] Le maître en arabe, ce mot s'applique particulièrement aux maîtres spirituels dans les textes religieux. NdT

[10] L'Idhn en arabe ou l'autorisation est évoqué uniquement par les soufis. En effet les soufis déclarent et croient en le fait que tout représentant spirituel ou maître divin qui procède à l'initiation des chercheurs du chemin de vérité, qu'il soit imam ou cheikh doit être sélectionné par le précédent maître spirituel qui avait de même reçu cette autorisation du guide par un précédent représentant qui a attribué à sa culture et son instruction ainsi de suite. De même d'après les soufis ce représentant divin a toujours existé, existe et ainsi existera de tout les temps et il est de devoir des chercheurs de la vérité de le retrouver et se soumettre à son instruction pour s'insérer au plus vite au chemin de la perfection. NdT

[11] Pauvreté spirituelle. NdT

[12] Le 8ième descendant et successeur consécutif du prophète. NdT

[13] Arif : gnostique, qui a connaissance de Dieu, grand soufi. NdT

[14] Urafa: le pluriels d'Arif en Persan et en Arabe, les gnostiques, les sages, celui qui possède la connaissance mystique suprême. NdT

[15] Uléma: le pluriel d'*Alim* en arabe qui veut dire savant, ce terme est employé pour les experts des lois et prescriptions islamiques (le charriât), ceux qui s'occupent des aspects externes et les préceptes de la religion. NdT

[16] Les actes déconseillées et non pas interdits dans le charriât. NdT

[17] Les actes conseillés mais non pas obligatoires dans le charriât. NdT

[18] Voyageur du chemin spirituel de la perfection. NdT

[19] Le chemin spirituel. NdT

[20] L'Idhn en arabe ou l'autorisation est évoqué uniquement par les soufis. En effet les soufis déclarent et croient en le fait que tout représentant spirituel ou maitre divin qui procède à l'initiation des chercheurs du chemin de vérité, qu'il soit imam ou cheikh doit être sélectionné par le précédent maitre spirituel qui avait de même reçu cette autorisation du guide par un précédent représentant qui a attribué à sa culture et son instruction ainsi de suite. NdT

[21] Les hospices sont les maisons ou foyer consacré à la réunion des soufis pour pratiquer la méditation et la concentration. NdT

[22] Coran (6:124)

[23] Hu en arabe est le pronom qui s'applique à "Lui, Le Tout Puissant". NdT

[24] 121 est un chiffre code en cybernétique ancienne qui équivaut « Ya Ali » en persan, « Oh Ali ». C'est une forme de rappel à la méditation et ainsi une demande de médiation au symbole des saints qui est nommé Ali. NdT

[25] La doctrine chiite. NdT

[26] La gnose, Connaissance de Dieu, Mysticisme islamique chiite. NdT

[27] Coran 20: 25

[28] Ali Ebne Abi Talib fut le cousin du prophète, la première personne qui a cru en Islam et en prophète. Il fut élu par le prophète 23 ans après comme son successeur dans les affaires de la religion et gouvernementale mais suite à certains événements il ne prit pas la tête du gouvernement islamique après le prophète et se résigna du pouvoir pour préserver l'union entre les musulmans, mais continua le guide spirituel des croyants. Il est connu comme le premier imam des chiites. NdT

[29] Husayn-Ebne- Ali le second fils d'Ali qui fut le 3^e imam chiite et fut martyr avec sa famille et ses 72 compagnons dans la bataille de *Karbala*. NdT

[30] Ce mot vient de racine *sha'b*, en arabe qui vaut dire : tribus, nations. NdT

[31] Coran: 49:13

[32] Les musulmans orthodoxes NdT

[33] Bani Hashim était la famille et la tribu dont le prophète était originaire NdT

[34] Ce nom est attribué au conseil qui a eu lieu au même endroit qui fut l'origine de divergence de pensées chiites et sunnites. En effet le prophète avait les deux aspects du califat, spirituels (il était élu pour guider le peuple sur le plan de vie spirituel) mais en même temps il avait le pouvoir politique et dirigeait le gouvernement islamique. Il avait expressément sélectionné son successeur en les deux matières qui était Ali. Le conseil de Saghifah Bani Sa'idah a élu Abu Bakr comme calife, ou tête du gouvernement islamique. Mais ni Abu Bakr ni les autres califes qui l'ont suivi n'ont jamais déclaré être le guide spirituel. Le guide spirituel était Ali car il s'agissait d'une sélection divine. NdT

[35] Abu Bakr, le beau-père et un disciple du prophète qui fut le premier Calife (gouverneur) après le prophète choisi par le conseil de Saqifah Bani Sa'idah. NdT

[36] Coran 53 : 3-4

[37] Imam Hassan est le fils aîné de Imam Ali. NdT

[38] Wilayat est le fait de croire en la succession du prophète par Ali. Ceci est un terme symbolique qui décrit une pensée dont le soufisme réjouit qui est l'existence d'une succession éternelle du califat spirituel. C'est-à-dire qu'il y a toujours un représentant divin sur terre qui a été désigné par les remplaçants successive autorisés du prophète en passant par Ali. Ils le nomment la chaîne d'ordre de Wilayat aussi. NdT

[39] Les experts et juristes des lois et prescription islamiques, le charriât. NdT

[40] Premiers musulmans, les premières générations des musulmans. NdT

[41] Taqqi'ah est la dissimulation de la religion. A l'époque, les chiites étaient obligés de dissimuler leurs tendances et pensées et religieux parmi les musulmans sinon leurs vies seraient mises en danger. NdT.

[42] Ministre en arabe. NdT

[43] Le Mémorial des Saints par Cheikh Farid-Ud-Din ATTAR. Une traduction en français existe depuis 1976 Editions du Seuil, Série Sagesse. NdT

[44] Le 6^e imam des chiites. NdT

[45] Cheikh Farid-Ud-Din 'Attar Neyshabouri, le grand philosophe et poète gnostique persan. NdT

[46] « *Wali Zaman* » ou le grand personnage du temps est un terme qui désigne dans les textes soufis le représentant de Dieu. Ce terme s'applique au 12^{ème} imam chiite descendant d'Ali. NdT

[47] Voir plus haut

[48] Désignation du successeur. NdT

[49] Fuqaha sont les experts des lois et prescriptions islamiques (charriât). NdT

[50] Silsilah; Ordre avec une succession ininterrompue. NdT

[51] Le mot Pir en persan veut dire, Sage ou maître spirituel, dans les textes soufis ce mot est employé pour désigner le guide spirituel ou le guide d'un ordre. NdT

[52] Douze en arabe. Ceux qui acceptent la succession des 12 imams chiites au devoir du guide spirituel après le prophète. NdT

[53] Alexandre Benigson et Anderse Wimbosch, « Mystics and Commissars »

[54] Ray : Téhéran actuel

[55] Le grand roi persan de la Dynastie des Sassanides, (531-579) NdT

[56] Coran 6 : 79, En fait ce sont des images pour montrer le parcours de la perfection et les différentes étapes que salik, le voyageur du chemin spirituels, traverse pour arriver à la connaissance de Dieu. NdT

[57] Coran 6 : 75

[58] Qui correspond à erfân

[59] Coran 9:111

[60] Coran 61:10-11

[61] Coran 35:29

[62] « *Ceux qui lisent le livre saint et font des prières et distribuent de ce que nous leur avons donné en secret et ouvertement, espèrent faire un commerce qui n'a pas de perte.* »

[63] Piété

[64] Coran 7:26

[65] Coran 2:187

[66] « *Est-ce que l'un d'entre vous aimerait manger la chair de son frère mort ? Alors vous n'y prendrez pas de plaisir* », coran 49:12

[67] Musulman, soumis, en arabe

[68] Croyant, qui a la foi.

[69] Les hypocrites

[70] *Hinde* surnommée « *la mangeuse de foie* » était l'épouse d'Abu *Sufyan* qui était en tête des opposants du prophète à la Mecque qui a organisé plusieurs guerres contre le prophète. Elle a mangé le foie de « *Hamzah le Martyr* » l'oncle du prophète, après la bataille d'*Uhud*, car *Hamzah* avait tué son père lors de la bataille *Bedr* qui a eu lieu le 16^e jour du Ramadhan de la seconde année hégire (13 Janvier 624 après JC).

[71] Le terme *Walawiyah* est dérivé du *wilayat*, qui veut dire amitié de Dieu.

[72] Coran 49 :14

[73] Les deux témoignages: «Il n'y aucun Dieu que le Dieu, Mahomet est son envoyé».

[74] *Iman* en arabe veut dire la foi, la croyance certaine.

[75] Coran 49 :17

[76] Voir lexique

[77] Voir lexique

[78] Dans les temps anciens et même actuellement l'emploi du mot *Bayât* est plutôt courant au niveau gouvernemental. Comme les califes qui prenaient leur propres *Bayât* et ne reconnaissaient aucun autre *Bayât*. Dans ce *Bayât* en vérité la personne s'engageait à respecter la discipline de la société et de se soumettre et obéir aux lois du gouvernement. En revanche le gouvernement s'engageait à garantir sa sécurité, préserver sa vie et ses biens et ses propriétés. Par exemple dans une des guerres les musulmans ont conquis certaines régions de *Sham* (la Syrie actuelle) et beaucoup ont fait *Bayât* et sont devenus musulmans. Ces personnes payaient les impôts islamiques (*kOhms* et *dhakat*). Certains autres sont restés sur leurs religions et croyances et ne se sont pas converti du christianisme et judaïsme et payait un taxe (*Djaziyeh*). De toutes façons le gouvernement s'engageait en récompense des deux cas, être musulmans et payer *dhakat* ou rester de sa religion et payer le taxe (*dzaziyeh*) à protéger leurs vies et leurs biens. Plus tard l'armée romaine a attaqué cette région et l'a envahit. Les musulmans ont résisté et ont contre-attaqué en libérant ces régions. Le gouvernement a rendu tout ce qu'il avait reçu de la population comme taxe ou impôt islamique car le gouvernement avait manqué à son devoir de protéger la vie et les biens de la population. Ceci est le *Bayât* gouvernemental.

[79] Coran 60:12

[80] Dans l'histoire de l'islam même ceux qui n'admettaient aucune valeur pour le *Bayât imani*, obtenait un *Bayât* gouvernemental ou islamique.

[81] Voir sa biographie en "Le mémorial des Saints Editions Sagesse". NdT

[82] Le 8^e imam des chiïtes

[83] Coran 48:11

[84] Coran 60 :12

[85] Coran 40 :43